

DEPARTEMENT  
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT  
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq*

*Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

Date de convocation :  
11-12-2025

Date du Conseil :  
**18 – 12 - 2025**

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	2	24

Présents: RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D - YILMAZ Y. - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Objet :

Réduction du  
nombre de poste  
d'Adjoint

Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à RAVET V.  
Procuration est donnée par DE MATOS C. à NIOGRET C.

Absents: ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  
*Monsieur Thierry PERDRIX est nommé secrétaire de séance.*

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Par délibération du 27.05.2020, 6 postes avaient été créés.

Suite au non maintien dans ses fonctions de Monsieur Daniel MILLET, du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour, 4 abstentions, et 0 voix contre, la détermination à 5 postes le nombre d'adjoints au maire.

*Secrétaire de séance,*  
Thierry PERDRIX

*Le Maire,*  
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20251218-D\_2025\_12\_18\_03-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025